

### 3<sup>E</sup> AFFICHAGE



# POSTE TEMPORAIRE PT-2024-01

CLASSIFICATION : PSYCHOÉDUCATEUR(TRICE)

NBRE/H/HEBDOMADAIRE : 35 h / semaine

TAUX HORAIRE : 27,07\$ à 47,98\$ (selon expérience)

DÉBUT DE L'EMPLOI : Vers le 29 avril 2024

DATE DE FIN : Vers le 14 avril 2025 ou au retour du titulaire

LIEU DE TRAVAIL : École Boréale

SUPÉRIEURE IMMÉDIATE : Madame Chantal Desjardins, directrice par intérim

#### PSYCHOÉDUCATEUR NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychoéducateur comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, ainsi qu'un rôle-conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

#### **ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES**

Le psychoéducateur participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; il ou elle planifie et effectue l'évaluation psychoéducative afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et les besoins au plan psychosocial; elle ou il recueille auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données afin d'identifier la nature de la problématique.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action ; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention ; elle ou il collabore avec les membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il participe avec les enseignantes et les enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation.

Elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation ; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans leur choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives ; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés d'adaptation.

Elle ou il conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire ; elle ou il leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriés à la situation de l'élève.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires ; elle ou il communique avec les autres intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements ; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution. Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire ; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

La candidate ou le candidat devra satisfaire à une vérification des antécédents judiciaires.

## QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité:

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et/ou Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en psychoéducation.

Note: Des entrevues de sélection pourront être effectuées et des tests d'aptitudes pourront être utilisés afin de vérifier les exigences relatives au poste. La réussite de ceux-ci sera une condition à l'obtention du poste.

Une correspondance sera acheminée seulement aux personnes convoquées en entrevue.

Le centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande écrite accompagnée de leur curriculum vitae si elles désirent que cette dernière soit considérée, avant 16 h, le 4 avril 2024, à l'adresse suivante :

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI Services des ressources humaines 500, rue Principale La Sarre (Québec) J9Z 2A2 resshum@cssla.gouv.qc.ca 2024-03-27/sd

Julie Paquet

Directrice des Services des ressources humaines